

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° II-3003

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                 | +          | -          |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Accès et retour à l'emploi                                                 | 0          | 0          |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi      | 0          | 0          |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail         | 0          | 0          |
| Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail | 0          | 10 000 000 |
| Nouveau : Soutien aux métiers de la dépendance ( <i>ligne nouvelle</i> )   | 10 000 000 | 0          |
| <b>TOTAUX</b>                                                              | 10 000 000 | 10 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                               | 0          |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à alerter le Gouvernement sur la nécessité de procéder à des recrutements pérennes d'auxiliaires de vie sociale.

« J'ai cinq personnes à voir, ce matin. Ma journée commence à 8 h, et elle se termine le soir à 20 h 30. Avec plein de coupures au milieu. » Brigitte, on croirait le lapin dans Alice au pays des merveilles, « pas le temps, pas le temps, pas le temps », et comme un tic elle tapote sur son poignet, à l'endroit de sa montre imaginaire.

Le périple démarre à Corbie, par madame Choquet, une petite mamie fragile, de 93 ans. Après un « Bonjour », Brigitte se mue en tornade : volets ouverts, draps aérés, seau nocturne vidé. Dans la salle de bain, elle se pose un peu pour la toilette, et durant ces gestes intimes, elles échangent quelques paroles intimes, des nouvelles des neveux, des petits-enfants. Avant que la course ne reprenne : un brin de vaisselle, coup de torchon sur la table, contrôler le frigo pour les repas.

« Les journées sont longues, me confie la grand-mère. Brigitte, c'est ma seule visite, je ne vois qu'elle. Mon fils essaie de venir le week-end, c'est déjà beau. » Mais « pas le temps, pas le temps », et au revoir madame Choquet.

On reprend le volant.

« Je cours après les heures. Je n'ai la garantie de rien, alors je prends tous les contrats. C'est sept jours sur sept, sans repos, du matin au soir, juste pour arriver au Smic quoi. En plus, ce sont les familles qui me paient directement, et ça fait des galères pas possibles. Quand il y a un décès, ou

une hospitalisation, non seulement je perds un contrat, mais en plus je risque de ne pas toucher mon dernier mois. Il n'y a aucune majoration des dimanches, des jours fériés, on ne tient pas compte de l'ancienneté, ni des frais kilométriques, on ne paie pas les trajets entre les personnes âgées. »

On compte environ 200 000 auxiliaires de vie sociale en France, à 92 % des femmes, qui gagnent en moyenne 800 € par mois pour des amplitudes horaires très larges. Pôle emploi, dans son enquête 2018 prévoit en particulier le recrutement de 65 618 personnes du métier « Aides à domicile et aides ménagères », avec une difficulté à recruter estimée à 76,8 %. Mal rémunérées, ces travailleuses sont aussi, bien souvent, méprisées par leur manager, par les conseils départementaux, comme si leur dévouement ne comptait pour rien, ne constituait pas la première des richesses : humaine. Comme si, pour rendre la vie vivable, la tendresse comptait moins que la téléphonie, la publicité, la finance.

Les auxiliaires de vie sociale méritent mieux que des morceaux de contrats auprès de différents employeurs, il est temps de structurer, progressivement, cet emploi.

Il est donc nécessaire que l'État concoure à la structuration et au recrutement pérenne de professionnels. A termes, ces emplois pourraient s'inscrire dans un service public national de la dépendance.

La réalisation de cet amendement d'appel passe par le transfert de 10 000 000 d'euros en AE et CP de l'action 09 « Systèmes d'information » du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » vers un nouveau programme intitulé « Soutien aux métiers de la dépendance ».